

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[montreal.ca/sujets/commissions-permanentes](http://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*M. Dominic Perri*

*Arrondissement de Saint-Léonard*

#### **Vice-présidences**

*M<sup>me</sup> Paola Hawa*

*Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M<sup>me</sup> Valérie Patreau*

*Arrondissement d'Outremont*

#### **Membres**

*M<sup>me</sup> Caroline Braun*

*Arrondissement d'Outremont*

*M<sup>me</sup> Julie Brisebois*

*Village de Senneville*

*M<sup>me</sup> Daphney Colin*

*Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies-  
Pointe-aux-Trembles*

*M<sup>me</sup> Nathalie Goulet*

*Arrondissement d'Achilles-  
Cartier*

*M. Enrique Machado*

*Arrondissement de Verdun*

*M<sup>me</sup> Micheline Rouleau*

*Arrondissement de Lachine*

*M. Sylvain Ouellet*

*Arrondissement de Villeray-  
Saint-Michel-Parc-Extension*

*M<sup>me</sup> Stéphanie Valenzuela*

*Arrondissement de Côte-des-Neiges-  
Notre-Dame-de-Grâce*

**Le 25 août 2022**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres**

**Mandat SMCE225035002**

**Conclure des ententes-cadres avec la firme STI Maintenance inc., pour la prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs et des processus métiers sur la plateforme Maximo d'IBM - Dépense totale : 3 408 401,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19373 - (1 seul soumissionnaire)**

**ORIGINAL SIGNÉ**

---

Dominic Perri  
Président

**ORIGINAL SIGNÉ**

---

Mélissa Côté-Douyon  
Coordonnatrice,  
Soutien aux commissions  
permanentes

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE225035002

*Conclure des ententes-cadres avec la firme STI Maintenance inc., pour la prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs et des processus métiers sur la plateforme Maximo d'IBM - Dépense totale : 3 408 401,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19373 - (1 seul soumissionnaire)*

À sa séance du 3 août 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ (lot 3) :*
  - *Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 11 août 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information (STI) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat en quatre (4) lots pour la prestation de services professionnels d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs et des processus métiers sur la plateforme Maximo d'IBM. Comme l'ont souligné les responsables, ce contrat s'inscrit dans le large mandat du STI de mettre en place des systèmes dédiés à la gestion des actifs physiques de la Ville notamment pour le Service de l'eau.

Après avoir présenté le contexte de l'appel d'offre, les responsables ont présenté les étapes de l'appel d'offre qui a été publié du 28 mai 2022 au 21 juin 2022. Durant cette période, un (1) addenda a été publié afin de répondre à une question du fournisseur. Cet addenda n'a pas eu d'impact sur le prix. Sur un total de cinq (5) preneurs de charges, un (1) seul a déposé une soumission. Cette soumission a été jugée conforme.

Le fait qu'il y ait un (1) seul soumissionnaire s'explique, selon les invités, par le nombre restreint de firmes au Québec qui sont en mesure d'offrir des services sur le système Maximo alors que le marché est grand. Quant à l'écart de 16,87 %, en défaveur de la Ville, entre la soumission et l'estimation réalisée par la Ville, il concerne spécifiquement le lot trois (3) pour un analyste-programmeur GMAO Maximo. Les responsables rapportent que cette estimation avait été faite sur la base du tarif horaire en vigueur dans une entente de gré à gré conclue en mars 2022 entre la Ville et le soumissionnaire, mais que depuis, avec l'inflation, les conditions du marché ont changé ce qui explique cet écart.

Les commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur l'absence de négociation et sur l'écart entre la soumission et l'estimation. La Commission s'interroge à savoir pourquoi des négociations n'ont pas été entreprises considérant qu'il y a une seule soumission et que celle-ci représente un écart de plus de 10 % avec l'estimation. Les responsables du STI ont expliqué que considérant qu'il y a qu'une seule firme disponible et en mesure d'offrir ces services dans le marché québécois présentement, qu'il y a un risque de bris de service et que l'écart concerne qu'un (1) des lot et qu'il est de moins de 20 %, ils n'ont pas pensé négocié le prix.

Dans l'ensemble, les explications fournies par les responsables du STI ont été à la satisfaction des commissaires. La Commission est bien consciente de l'urgence d'octroyer ce contrat afin d'éviter un bris de services, elle recommande néanmoins d'ouvrir la discussion avec la firme *STI Maintenance inc.* pour tenter de négocier le prix, compte tenu qu'elle est l'unique soumissionnaire.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information, Direction gestion du territoire pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ (lot 3) :*
  - *Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE225035002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**